

Rage



Mise à jour
15/11/2024

Informations relatives à
EMS, EPSM, ESE, CAT

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus de la rage (famille des Rhabdovirus)

Réservoir



En Suisse : chauves-souris (la rage terrestre a été éradiquée)



A l'étranger, variable selon les pays : canidés (chiens, renards), chauves-souris

Mode de transmission



Morsure, griffure, contact d'une blessure ou d'une muqueuse avec la salive d'un animal infecté



Transplantation d'organes (cornée) - exceptionnel



Inhalation d'aérosol contenant le virus (laboratoires)



Exceptionnel

Période d'incubation

De quelques jours à plusieurs années, 3 à 8 semaines dans la majorité des cas

Durée d'infectiosité

Transmission interhumaine exceptionnelle

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

L'application des Précautions Standard est suffisante

Autre



Prophylaxie post-expositionnelle de la rage



Voir Directives et recommandations de L'OFSP (onglet ressources)

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins



Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque



Vaisselle : filière habituelle

Lit et literie



Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre



Utiliser les sacs à linge usuels

Environnement

Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

